



## Quelques jours dans l'île de Beauté Ils en rêvaient, on l'a fait !

Merci à tous les organisateurs,  
accompagnateurs et à nos séniors



## Voyage en Corse des Séniors !

*L'histoire de leur voyage*

## VOYAGE DES SÉNIORS

Du 5 au 12 septembre 2020

C'est sous un soleil levant, soleil qui ne devait pas nous quitter, ou si peu, durant ce voyage que notre groupe fort de ses quarante-quatre participants quitta Trieux dans un confortable autocar, direction Charleroi. Après un agréable trajet à travers les Ardennes belges, l'aéroport fut atteint vers dix heures. Léger contretemps, la distance et le parcours dignes d'un cross obligèrent tous les séniors à déambuler avec leurs bagages à la main avant d'atteindre le terminal 2 ! Là, tous reprirent leur souffle, s'enregistrèrent et, allégés de leur valise, billet à la main, cherchèrent un siège pour pique-niquer. Ragaillardis, ils passèrent les formalités de police sans problème et grimpèrent dans l'avion, sa seule vue leur ayant donné des ailes ! Le décollage et le survol d'une partie de l'Europe, commenté par le commandant de bord, rasséréna la petite troupe qui débarqua à l'aéroport de Borgo Poretto, celui-là même qui vit décoller Antoine de Saint-Exupéry pour son ultime mission le 31 juillet 1944.

Un autocar nous mena jusqu'au club Belambra, situé entre la lagune de Biguglia et la mer. L'accueil fut chaleureux et très vite, les clefs de nos bungalows distribuées, chacune et chacun put découvrir le sien, en prendre possession avant de rejoindre le bar de la plage pour un accueil plus formel.

Dimanche permit ainsi à chacun de profiter du repos sous les palmiers, sous les pins laricio, du sable, de la douce fraîcheur d'un bungalow tout confort. Les plus éloignés logeaient à deux cents mètres de la mer, cette distance permit à toutes et à tous de profiter chaque jour de la plage, de la mer et son eau bien tempérée, et ce dans une certaine distanciation. Il y avait peu de touristes et quand la plage est longue ...

Le matin du lundi fut oisif. Après un solide petit-déjeuner, quoi de plus normal que de profiter de la quiétude locale. L'après-midi permit à tous de visiter Bastia. Une fort jolie ville aux accents génois. Partout, dans la vieille ville, les murs, les églises, la citadelle et même le vieux port racontent la riche histoire de cette cité. Nous apprîmes ainsi les différentes étapes amenant la Corse romaine à une île attachée à la France.

Très tôt, mardi matin, nous prîmes un autocar pour découvrir l'autre face de la Corse, son côté montagneux, ses vastes forêts de chênes verts, de châtaigniers, ses minuscules villages perchés sur des aiguilles rocheuses, accrochées aux arêtes dentelées des flancs montagneux. Il fut un temps où c'était la meilleure protection contre les pirates. Cette journée dans la

Castagniccia, commentée par Franck, notre guide local, fort en verve, brillant et plein d'un inénarrable humour, fut coupée par un arrêt gastronomique où nous pûmes découvrir quelques délicieuses recettes de la gastronomie corse. Les étroites routes sinueuses, en lacets, nous ramenèrent à notre hébergement des lumières plein les yeux.

Une journée de repos permit à certains d'aller visiter l'exposition d'un artiste local. De belles et grandes sculptures nous firent regretter l'étroitesse de nos bagages. La soirée nous laissa déguster un trio de musiciens-chanteurs corses qui enthousiasmèrent le public lors d'un concert de près d'une heure et demie.

L'après-midi du jeudi nous fit traverser le Patrimonio, entre vignes et maquis, à la rencontre de Pascal Paoli, vers Saint Florent, le petit Saint Tropez local, et revenir par Oletta, un arrêt chez un célèbre viticulteur, sur les hauteurs de Bastia par le col de Teghime. Nous regretterons que quelques vilains nuages bouchent quelque peu l'horizon. Ce soir-là, les animateurs du centre nous offrirent un spectacle d'une qualité rarement atteinte dans ce genre de séjour. La salle était aux anges et applaudit à tout rompre.

Le lendemain, c'était l'effervescence. Nous allions aller au-devant du Cap Corse. Ce fut alors un trajet qui nous fit bien comprendre les difficultés de circulation que peut connaître cette île. La route, entre mer et montagne, est étroite, sinueuse, sans grande visibilité. Adieu les moyennes ! Quelques estomacs commençaient à se révolter quand nous arrivâmes au port de Macinaggio. Le San Paulo nous accueillit à son bord et nous emmena, sur une mer faiblement houleuse découvrir l'extrême nord de cette île du sud. Tours génoises, anciens châteaux, cormorans, rochers ciselés par les flots, nous amenèrent à ce point sur le i qu'est l'île de la Giraglia. Soleil, embruns, oiseaux marins, senteurs du large et, à l'horizon, les îles Capraia, Elbe, Pianosa et Montecristo furent les derniers souvenirs que nous emportèrent. Le loto de la soirée enjoua le groupe. Déjà, il fallait penser au retour.

Le lendemain, nous n'eûmes aucunes difficultés à l'aéroport et notre vol nous mena, survolant Gène, les Alpes, Neufchâtel, vers Charleroi. Là, notre bus nous attendait pour nous ramener à bon port.

Merveilleux séjour que chacun rêve de renouveler.

M.T.

# TRIEUX PRATIQUE

## HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, Jeudi et Vendredi : 8h/12h et 15h/17h30

Mardi : 8h/12h et 15h/18h30

Mercredi 8h/12h

Samedi : 10h/12h

Pour garder la distanciation, deux personnes dans le hall.

Sonnez pour rentrer.

Masque obligatoire et gel désinfectant à gauche à l'entrée.

☎ 03.82.46.56.00 ✉ : [accueil.trieux@orange.fr](mailto:accueil.trieux@orange.fr)

SITE INTERNET : [trieux.net](http://trieux.net)

**CCAS** : Vous avez besoin d'aide à un moment difficile de votre vie !

Le CCAS peut vous apporter de l'information, de l'aide et de l'orientation dans vos démarches. Pour toute demande et question contacter Michèle VALLAD en mairie.

**Vacances scolaires de la Toussaint : du samedi 17 octobre au dimanche 1<sup>er</sup> novembre 2020.**

**RECENSEMENT MILITAIRE** : ATTENTION ! Si vous êtes nés en **OCTOBRE, NOVEMBRE OU DÉCEMBRE 2004** cela vous concerne. Modalités de recensement : Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en mairie, entre leur 16<sup>ème</sup> anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## L'INTERCOMMUNALITÉ

Site internet de la communauté de communes  
[www.coeurdupayshaut.fr](http://www.coeurdupayshaut.fr)

**PISCINE INTERCOMMUNALE DE LANDRES**

Fermée jusqu'à nouvel ordre

☎ 03.82.20.51.29 - site : <http://coeurdupayshaut.fr/piscine>

## SIRTOM

☎ 03.82.20.22.00 Page FB : SIRTOM

Site internet : [www.sirtom.fr](http://www.sirtom.fr) ✉ [communication@sirtom.fr](mailto:communication@sirtom.fr)

Collecte des objets encombrants : 03.55.05.00.37

Rappel : Les administrés peuvent se rendre à la déchèterie avec leur véhicule personnel. Les camionnettes personnelles ou de locations sont acceptées sans aucune démarche préalable à condition d'avoir la carte d'accès de la déchèterie. En revanche, les camionnettes d'entreprises ainsi que les plateaux sont systématiquement refusés. Les camionnettes ou pick-up chargés venant avec les remorques chargées seront refusés. Seul le véhicule ou la remorque pourront être vidés.

Notre déchèterie de Trieux a repris ses horaires d'ouverture habituels, c'est-à-dire du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Le port du masque reste obligatoire afin d'accéder sur le site.

**TRI SÉLECTIF** : Les mardis 6 et 20 octobre.

**Rappel** : les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif. L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille et les conteneurs poubelles rentrés dès que possible.

**DÉCHETS VERTS** : Les vendredis 9 et 23 octobre.

# ÉCHOS DE LA CITÉ

## ALLOCATIONS SCOLAIRES

La Commune attribue une allocation scolaire pour les élèves fréquentant un établissement scolaire à partir de la seconde. Une allocation de 17 € concernant les élèves inscrits à Tucquegnieux est versée directement au Syndicat Intercommunal Scolaire.

- de la seconde à la terminale : 25 €

- après le bac : 65 €

L'allocation sera versée sur présentation d'un certificat de scolarité et d'un RIB à déposer en mairie avant le 31/10/2020. Pour les élèves majeurs, le RIB est obligatoirement à leur nom.



## Changement d'heure

Le passage à l'heure d'hiver se fera dans la nuit du samedi 24 octobre au dimanche 25 octobre 2020.  
Reculez vos pendules d'une heure.

**- 1 heure** } A 3h00 du matin, il sera alors 2h00.

## HORAIRES DU BUREAU DE POSTE

### Horaires actuels

Lundis : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 16h30

Mardis, Mercredis et Vendredis : 08h30 à 12h00 et 14h00 à 16h30

Jeudis : 08h30 à 12h00

Samedis : 08h30 à 11h30

### Horaires (sous réserve de modifications) à compter du 2 novembre 2020 :

Lundis : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00

Mardis, jeudis et vendredis : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Mercredis et samedis : de 9h à 12h

## INSCRIPTION DES AFFOUAGISTES 2020

L'inscription des affouagistes est encore possible. Merci de venir prendre les renseignements en mairie.



**HUILES DE VIDANGE  
DÉCHÈTERIE  
DE TRIEUX**

### Huile de vidange moteur

SIRTOM : Une substance non conforme et indifférenciable de l'huile de vidange a été déversée dans nos conteneurs d'huile. Cela a engendré la pollution de nos contenants mais aussi de ceux de notre prestataire de collecte. Nous tenons à vous informer que nous n'acceptons plus les huiles de vidange à ce jour à la déchèterie.

# **DIVAGATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES DÉJECTIONS CANINES ET ENTRETIEN DES TROTTOIRS**

***Arrêté préfectoral du 05/08/1981 et du 15/01/1987 arrêté du maire du 30/01/2019, articles 6,7,8,9***

Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique ainsi que dans les halles et marchés. Il est interdit d'abandonner des animaux sur la voie publique ainsi que dans les parcs ou jardins. Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine qu'autant qu'ils sont tenus en laisse.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

## **TAILLAGE DES HAIES ET ARBRES**

Les haies doivent être taillées par les propriétaires à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable à savoir l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. À défaut, ces opérations peuvent être effectuées d'office par la Collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet. La collectivité est prête à intervenir pour toutes personnes qui ne peuvent pas le faire pour raison d'âge, de santé ou d'isolement.

En cas de non-respect des dispositions du présent arrêté, la responsabilité du propriétaire ou du locataire, pourra être engagée. Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

## **URBANISME - TRAVAUX DIVERS**

Un service d'urbanisme est à votre écoute en mairie ou à la Communauté de Communes du Cœur du Pays Haut qui instruit les

dossiers d'urbanisme vous pouvez les contacter au 03.82.21.73.11 ou par mail [urbanisme@coeurdupayshaut.fr](mailto:urbanisme@coeurdupayshaut.fr).

Certains croient qu'ils peuvent tout faire sur leur propriété et c'est faux. Le plus simple est de se renseigner en mairie. Dans beaucoup de cas, une simple demande d'autorisation suffit mais il faut faire cette demande, de plus elle est gratuite.

## **BRICOLAGE – JARDINAGE**

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h à 20h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

## **OUVERTURE DE LA CHASSE SAISON 2020/2021**

L'ouverture générale de la chasse en Meurthe et Moselle a eu lieu le dimanche **20 septembre 2020 à 8 heures**.

La fermeture générale aura lieu le **28 février 2021** au soir.

Vous pouvez également connaître les jours de chasse de toutes les associations de chasse de Meurthe et Moselle en allant sur le site internet de la FDC54.

[www.fdc54.com](http://www.fdc54.com) (Calendriers des jours de chasse)

Le président de L'A.C.C.A., Guy ROYNETTE

## **LES TRAVAUX DE LA COMMUNE**

Des travaux de réfection se sont déroulés sur la voirie :

Rue des Nouves : Ces travaux achevés ont été faits par l'entreprise SAVIA, reste à effectuer la réfection des trottoirs aux emplacements ouverts pour GDF, à remettre en état par l'entreprise MTP. Merci de votre compréhension pour la gêne occasionnée

Rue du Gros Chêne : Réfection des trottoirs par la commune et réfection de la voirie par le département pendant la première quinzaine d'octobre.

Stade : Réfection de la voirie et de la place jusqu'à l'espace loisirs pendant la première quinzaine d'octobre.

## REPAS DES ANCIENS

A la lecture des protocoles sanitaires actuels, nous vous informons, avec regret, que le repas des anciens sera probablement supprimé cette année.

Merci de votre compréhension.

# ACTUALITÉS SANITAIRES

Notre département de Meurthe & Moselle vient récemment d'être placé en zone de circulation active du virus covid-19. Il importe que sur le plan de la responsabilité individuelle et collective, les efforts s'intensifient et que la discipline se renforce afin de respecter les mesures de prévention. Nous vous demandons de poursuivre vos efforts de distanciation et du port du masque. Vous pouvez consulter le tableau des mesures sanitaires sur le lien : <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Informations-COVID-19/Les-mesures-generales/Les-mesures-generales>

Par arrêté préfectoral en date du 22 septembre 2020, le port du masque devient obligatoire jusqu'au 17 octobre 2020 inclus pour tout piéton de 11 ans et plus, sur la voie publique, dans un périmètre de 50 mètres autour des crèches et des établissements scolaires de 7h00 à 19h00, du lundi au vendredi et le samedi de 7h00 à 13h00 pour les établissements ouverts ce jour-là.

Par arrêté préfectoral en date du 28 septembre, **tout rassemblement festif ou familial de plus de 30 personnes en intérieur est interdit pour une durée de 17 jours à compter du mardi 29 septembre 2020**. Cette interdiction s'applique à tout rassemblement de nature à célébrer un événement : vin d'honneur, repas dans le cadre de mariages ou d'anniversaires, pot à l'issue d'une cérémonie ou d'une réunion professionnelle qui se dérouleraient dans les salles des fêtes, salles polyvalentes, restaurants ...

Ces événements, lorsqu'ils rassemblent moins de 30 personnes, doivent impérativement être organisés de manière à ce que les personnes présentes soient assises.

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les  
mains très  
régulièrement



Tousser ou  
éternuer dans  
son coude ou  
dans un  
mouchoir



Utiliser des  
mouchoirs à  
usage unique



Saluer sans se  
serrer la main,  
éviter les  
ambassades

« PROTÉGEZ-VOUS, PROTÉGEZ-NOUS »

## **FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE MANIFESTATION DE PLUS DE DIX PERSONNES**

Le formulaire est disponible depuis début septembre sur le site de la préfecture du 54. Il est à télécharger puis imprimer. Une fois remplie, cette déclaration doit être transmise à la préfecture du département dans lequel se déroule la manifestation, au moins trois jours francs et au plus quinze jours francs avant la date prévue.

## **LE SAVIEZ-VOUS !**

### **RÉNOVATION**

PROFITEZ du programme de rénovation énergétique DEPAR Mis en place par notre Communauté de Communes COEUR DU PAYS HAUT, ce programme permet aux propriétaires de maison individuelle, sous conditions de ressources, de bénéficier gratuitement du programme de Diagnostics Énergétiques Pour Accompagner la Rénovation (DEPAR). La mise en œuvre du dispositif DEPAR est portée par La Poste et SOLIHA, labellisé par le Ministère de la Transition Écologique dans le cadre des programmes de lutte contre la précarité énergétique et permet de détecter et sensibiliser les particuliers susceptibles de réaliser des travaux de rénovation énergétique.

#### **Comment ça marche ?**

Consultez le lien : <http://coeurdupayshaut.fr/DEPAR>

### **DÉCLARATION DE SINISTRE SÉCHERESSE ÉTÉ 2020**

Suite à la **période de sécheresse durablement installée durant l'été 2020** Les sinistrés doivent **déclarer les dommages subis à leur assureur et informer la mairie** qui pourra établir une demande communale de reconnaissance en l'état de catastrophe naturelle.

### **SÉCHERESSE : ÉTAT DE CRISE**

Compte tenu de la situation de sécheresse inédite, Arnaud COCHET, préfet de Meurthe-et-Moselle, a décidé de placer notre zone en situation de crise jusqu'au 1er octobre 2020. Ce niveau est motivé par la nécessité de réserver les capacités de la ressource

pour l'alimentation en eau potable des populations, entre autres. Les interdictions principales : lavage des véhicules, arrosage des pelouses, jardins privés, espaces verts publics et terrains de sport, remplissage des piscines privées et publiques, hors raisons techniques ou sanitaires, nettoyage des espaces extérieurs (voiries, terrasses, façades, toitures...) sauf par une entreprise de nettoyage professionnelle ou une collectivité et uniquement en cas de problématique de salubrité publique, irrigation par aspersion des cultures.

## **PERSONNES EN DIFFICULTÉS**

Dans la continuité de services de livraison pour les personnes en difficulté, l'aide à la livraison aux médicaments est maintenue jusqu'à une date indéterminée. Pour plus de renseignements, veuillez contacter la mairie.

## **PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE**

Les personnes handicapées et âgées qui souhaitent se faire inscrire sur le registre d'alerte et d'urgence doivent contacter la mairie et donner leurs coordonnées.

Le CCAS maintient un lien en visitant les personnes inscrites sur ce registre et propose quelques services à disposition dans la limite des possibilités.

Maintenir ce lien est essentiel pour le confort de ces personnes.

Le CCAS remercie tous les triotins et toutes les triotines qui ont pris le soin de veiller sur leurs voisins. Si vous constatez une difficulté ou une situation anormale, veuillez contacter immédiatement la mairie au 08.82.46.56.00.

Pensez à être prudent et n'ouvrez votre porte qu'aux référents et voisins que vous connaissez.

## **SÉNIORS EN SANTÉ - SÉNIORS ENCHANTÉS**

Conférences et ateliers sur l'estime de soi, le sommeil et la relaxation dont la première date à lieu le 13 octobre 2020 de 14h30 à 16h30 à la Salla Aragon, 67 route de Briey, Audun-le-Roman.

## **CNI et PASSEPORTS**

Depuis le 4 septembre 2020, le service d'établissement des cartes d'identités et des passeports a rouvert à la mairie de Audun-le-Roman. Vous pouvez prendre rendez-vous via internet en se rendant sur : [www.audunleroman.fr](http://www.audunleroman.fr), rubrique RDV CNI/PASSEPORT et de se laisser guider.

## **PASS JEUNES 54**

La nouvelle campagne 2020-2021 du Pass Jeunes 54 a commencé depuis le mois de juillet.

Pass Jeunes 54 est un dispositif unifié sur toute la Meurthe-et-Moselle lancé en 2019. Il vise à favoriser l'accès des jeunes de 6 à 16 ans au sport, à la culture et aux loisirs, en leur octroyant une aide financière pour participer à une activité régulière et annuelle. Il concerne potentiellement plus de 25 000 jeunes, dont le quotient familial est inférieur ou égal à 650€. Il est mis en place et financé à parts égales par le CD54, la CAF, l'État et la MSA Lorraine.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la contribution de la Meurthe-et-Moselle à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il remplace les dispositifs « Pass Loisirs » et « Pass'sport culture », mais ne remplace pas les aides des communes et intercommunalités qui existent par ailleurs et qui peuvent être complémentaires de Pass Jeunes 54.

### **Comment est calculé votre quotient familial ?**

<http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-meurthe-et-moselle/offre-de-service/enfance-et-jeunesse/comment-est-calcule-le-quotient-familial>

## **TRIEUX CONTACT**

- Mr Charles HEDIN de SAINT SYLVAIN D'ANJOU (Maine-et-Loire) nous ont fait un don de 30 € pour l'envoi de Trieux-Info.

## **ÉTAT CIVIL**

### **Mariages :**

- David BRAGARD et Angèle DIDIER le 05/09/2020
- Anthony DI BENEDETTO et Anaïs CALVISI le 12/09/2020

*La Commission de l'Information et le Conseil Municipal  
présentent leurs sincères félicitations aux Jeunes Mariés.*

## **Naissances :**

- Lorenzo, Thomas WEINACHTER né le 19/08/2020 à THIONVILLE.
- Paul, Christian RENNER né le 19/08/2020 à BRIEY.

*La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs sincères félicitations aux parents et souhaitent la bienvenue aux nouveau-nés.*

## **Décès dans la commune :**

- Mama BENSAAD Veuve MADANI née en 1926 à GUIARD (Algérie) décédée le 18/08/2020 à CRÉTEIL.
- Marie, Madeleine VAZ BRANCO veuve COLOMBO née le 04/11/1939 à TUCQUEGNIEUX décédée le 28/08/2020 à TRIEUX.
- Andrée, Simone CHARDIN Veuve RICCHI née le 25/03/1936 à AUDUN-LE-ROMAN décédée le 31/08/2020 à TRIEUX.

## **Décès hors commune :**

- Geneviève MANGÉARD née le 29/03/1938 à TRIEUX décédée le 15/08/2020 à NICE (Alpes-Maritimes).
- Georges, René BARTHELEMY né le 28/02/1943 à TRIEUX décédé le 18/08/2020 à TOULOUSE (Haute-Garonne)
- Alain SCHNEIDER né le 12/11/1947 à TRIEUX décédé le 25/08/2020 à SAINT-BRIEUC (Côtes-d'Armor).
- Georgette, Marguerite, Solange VOLPI née le 09/05/1926 à TRIEUX décédée le 29/08/2020 à JOUDREVILLE.
- Wanda SZEWCZYK née le 23/11/1929 à TRIEUX décédée le 02/09/2020 à JOEUF.
- Maximilien DOLATA né le 21/02/1933 à TRIEUX décédé le 03/09/2020 à FARÉBERSVILLER (Moselle).
- Nicolas OLIVIERI né le 06/05/1953 à TRIEUX décédé le 12/09/2020 à OSTRES (Bouches-du-Rhône)

*La commission de l'Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.*

**Une petite précision :** dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n'inscrivons que les dates des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

# LA VIE ASSOCIATIVE

## **ATELIER MÉMOIRE ET INITIATION TABLETTE NUMÉRIQUE**

**Accessible aux personnes de la saison précédente**

MÉMOIRE : Cours les mardis de 10h à 12h à la Salle Constant BONINSEGNA les 6 et 20 octobre 2020.

TABLETTE : Lundis 5, 12, 19 et 26 octobre 2020 à la salle Constant BONINSEGNA.

## **LA TRIOTHÈQUE**

Horaires d'ouverture : les mardis de 16h30 à 18h, les mercredis de 13h à 14h30 et les vendredis de 16h30 à 18h.

Les nocturnes du mois d'octobre de 20h à 21h30 : lundi 12 octobre et jeudi 22 octobre 2020.

## **ART ET CULTURE REPRISE DES ACTIVITÉS**

### **AU CENTRE LOUISE MICHEL**

**Club de Peinture sur toile, Aquarelle**  
le lundi de 14h à 16h

### **À LA MAISON POUR TOUS**

**Gymnastique d'entretien - jeudi : 17h25**  
**Fac - lundi : 18h**  
**Piloxing - lundi : 19h**

Suite au COVID, les activités cuisine thématique et vannerie sont en pause.

**Pour toute activité, une séance découverte est offerte**  
**Facilités de paiement accordées, chèques vacances acceptés**

## **RENSEIGNEMENTS**

**07.89.89.84.91 - [trieux.art.culture@wanadoo.fr](mailto:trieux.art.culture@wanadoo.fr)**

## **COMITÉ DES FÊTES**

Pour toutes les activités venir avec son masque et respecter les gestes barrières. En attendant de vous revoir tous très nombreux à vos différentes activités, portez-vous bien, à bientôt.

Françoise

## **INSCRIPTIONS AU CATÉCHISME**

Votre enfant est né en 2012 (ou avant), vous pouvez l'inscrire dès maintenant au catéchisme. Votre démarche peut se faire par téléphone à la paroisse au 03.82.20.40.23 ou par mail à : paroisse.sje@orange.fr.

## **EIMPH**

L'école de musique a enfin ouvert ses portes. C'est avec un immense plaisir que les professeur(e)s accueillent leurs élèves, anciens comme nouveaux, petits et grands.

Quelques places sont encore disponibles aux inscriptions.

Les cours proposés : éveil musical, piano, guitare, batterie, violon, saxophone, accordéon.

N'hésitez plus, et pour obtenir plus d'informations, contactez l'école : info.eimph@gmail.com

Nous serons ravi(e)s de répondre à vos questions et, pourquoi pas, de vous rencontrer très prochainement !

Bettina FORMENT, Présidente de l'EIMPH

## **TPC**

Le Trieux Poker Club a repris ses activités hebdomadaires mais la séance se déroule maintenant le vendredi à partir de 20h15 toujours salle Boninsegna.

## **RENCONTRES ANNULÉES**

10 et 11 oct. : Repas un Souffle un sourire

17 oct. : Loto de la Pétanque

18 oct. : Belote de l'Harmonie

29 oct. : Repas du Club Loisirs et Sourires

## **CINÉMA SÉNIORS**

Des séances spécialement dédiées aux séniors de 60 ans et plus sont ouvertes tous les troisièmes vendredis du mois à partir de 14H30 au cinéma de Piennes à la Salle du Nord-Est, sise 36 rue Michel Rondet.

La séance est proposée à tarif réduit aux séniors à 3 € et elle est gratuite pour le personnel accompagnant pour les personnes avec des problèmes de mobilité ou isolement.

Prochaine séance le vendredi 16 octobre 2020

Suivez le lien : <http://www.cinepiennes.fr/>

Salle G. Brassens  
TRIEUX

Entrée libre



# BOURSE



*aux Jouets  
et Puériculture*

**Dimanche 8 novembre 2020**

**▶ 8h - 18h ◀** 

*Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire liée au COVID19*

**Infos / Réservations:**

**06.15.92.35.05**

**[lespetitemains.asso@hotmail.fr](mailto:lespetitemains.asso@hotmail.fr)**